



Annulation de permis recours pour récupération

Par **sphynx59**, le **14/06/2013** à **05:33**

Bonjour,
j'ai fais l'objet d'une annulation de permis en 2008 par lettre recommander pour infraction mineur (stop,excée de vitesse et ceinture) malheureusement je n'ai jamais eu le temps de repasser les épreuves j'aimerais savoir s'il existe un recours pour le recuperer ou bien faut t'il que je repasse obligatoirement les épreuves?? merci.
cordialement.

Par **Seb8856**, le **02/07/2013** à **11:38**

Bonjour, je suis dans la même situation que vous. Mon permis à été annulé et oui vous devez vous ré-inscrire dans une auto-ecole et repasser les épreuves!! Et pour récupérer les papiers nécessaire il faut se rendre dans la préfecture de votre département.

Bon courage

Cordialement Seb

Par **maitreantoineregley**, le **13/12/2013** à **22:49**

Peu de gens le savent mais il existe des procédures plus courtes et moins incertaines que le Tribunal Administratif, pour récupérer des permis "annulés" même depuis plusieurs années. Il est donc parfois inutile de repasser un permis. Suffit juste de connaître le bon avocat...

Par **Seb8856**, le **15/12/2013** à **12:34**

Bonjour Maitre Regley,

Pourrions nous avoir une discussion sur les procédures plus courtes et sur le terme "bon avocat"?

Car je suis encore dans cette impasse du tribunal administratif.

Cordialement Seb